

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010  
Séance du 9 septembre 2010

## 29 Association Football Club de Creil - convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs de la ville au bénéfice de l'association - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES  
M. CABARET  
Mme PORAS  
Mme KOUACHI-MAHSAS  
Mme M'BAYE-DIAO  
Mme BARBETTE  
M. SEGUIN  
Mme SOKOLONSKI  
M. CHEURFA

Pouvoir à : Mme BASMAISON  
Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : M. GRIMBERT  
Pouvoir à : M. BOULHAMANE  
Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI  
Pouvoir à : M. BEAUBRUN  
Pouvoir à : Mme MAUPIN  
Pouvoir à : M. TAHI  
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET  
M. MACHU  
Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

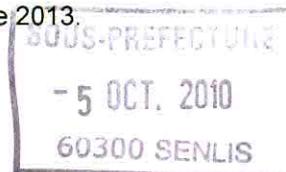
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Lors de la séance du 17 décembre 2007 le conseil municipal a validé la convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs de la ville de Creil à l'association du football club de Creil pour l'année 2008. Ces deux animateurs sportifs effectuent respectivement 14 heures et 15 heures par semaine durant les périodes scolaires. Les animateurs travaillent en étroite collaboration avec le service des sports.

La présente convention qui vous est proposée renouvelle cette mise à disposition de deux éducateurs de la Ville à l'association du football club de Creil sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen, jeunesse» en date du 9 septembre 2010  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de deux éducateurs sportifs de la Ville à l'association du football club de Creil pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2010.

**Article 2** : d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville (compte 65745/40/DB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2010

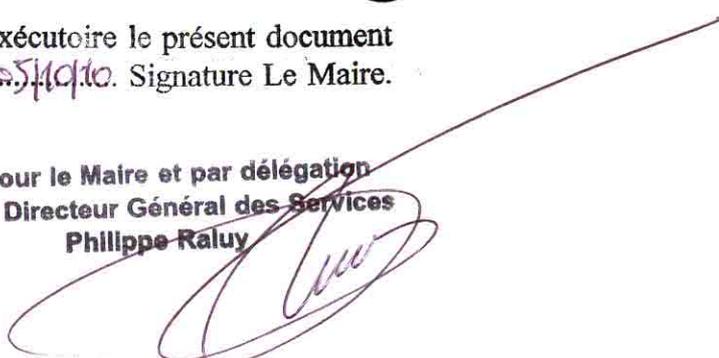
Jean-Claude VILLEMMAIN

  
Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE